

Séance du conseil municipal du 10 juin 2020

Le dix juin deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Charancieu, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 juin 2020

Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Monsieur Sylver DIJOUX, Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur Arezki BOUKENDOUR, Monsieur NAVE Henri, Monsieur DASSONVILLE Richard, Madame MILLON Sandra, Madame MOTTET Corinne, Madame MERCURI Séverine, Madame PICHON-MARTIN Janine, Madame MILLON Sandra, Madame ARENA Corinne, Madame Estelle REYNAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LARDIN Adrien

2020.017 COMMISSIONS COMMUNALES

(Complétée par la délibération 2020.0171)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal décide les commissions qu'il souhaite mettre en place et doit procéder à la nomination de ses membres.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire.

Après avoir délibéré,

Décide de créer les commissions comme ci-après :

Monsieur le maire rappelle qu'il prendra également part aux travaux de chaque commission

ADMINISTRATION GENERALE :

Rapporteurs : Monsieur GARCIA François
Madame QUENEHEN Audrey

Membres : Madame REYNAUD Estelle

VOIRIE RESEAUX

(eaux- France telecom- gaz- poteaux incendie) :

Rapporteur : Monsieur HOUET Jean-Paul

Membres : Monsieur LARDIN Adrien
Monsieur DIJOUX Sylver
Madame PICHON-MARTIN Janine
Monsieur BOUKENDOUR Arezki

BUDGET FINANCES :

Rapporteur : Madame MILLON Sandra

Membres : Monsieur GUTTIN Christian
Madame MERCURI Séverine
Madame MOTTET Corinne
Madame ARENA Corinne

INDUSTRIE ECONOMIE:

Rapporteur : Monsieur DASSONVILLE Richard

Membres : Monsieur GUTTIN Christian
Monsieur LARDIN Adrien
Monsieur HOUET Jean-Paul
Madame MOTTET Corinne
Madame MILLON Sandra

ELECTRICITE COMMUNALE :

Rapporteur : Monsieur LARDIN Adrien

Membres : Monsieur HOUET Jean-Paul
Monsieur DIJOUX Sylver
Monsieur BOUKENDOUR Arezki
Madame PICHON-MARTIN Janine

ANIMATION :

Rapporteurs : Monsieur DIJOUX Sylver
Madame ARENA Corinne

Membres : Monsieur HOUET Jean-Paul
Madame MERCURI Séverine

COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur DASSONVILLE Richard

Membres : Madame REYNAUD Estelle
Madame PICHON-MARTIN Janine
Madame MILLON Sandra
Madame ARENA Corinne
Madame MERCURI Séverine
Monsieur GARCIA François

BATIMENTS :

Rapporteur : Monsieur NAVE Henri

Membres : Monsieur LARDIN Adrien
Monsieur HOUET Jean-Paul
Monsieur DIJOUX Sylver
Monsieur BOUKENDOUR Arezki
Monsieur GARCIA François

ECOLES :

Rapporteur : Monsieur GARCIA François

Membres : Madame QUENEHEN Audrey
Madame ARENA Corinne
Madame REYNAUD Estelle
Madame MILLON Sandra

AGRICULTURE

Rapporteur : REYNAUD Estelle

Membre : Monsieur LARDIN Adrien
Madame MILLON Sandra

SALLE DES FETES :

Rapporteur : Madame PICHON-MARTIN Janine

Membres : Monsieur HOUET Jean-Paul
Monsieur BOUKENDOUR Arezki
Madame QUENEHEN Audrey

CIMETIERE :

Rapporteur : Monsieur DIJOUX Sylver

Membres : Madame PICHON-MARTIN Janine
Monsieur HOUET Jean-Paul

ACCESSIBILITE:

Rapporteur : Monsieur NAVE Henri

Membres : Monsieur DIJOUX Sylver
Monsieur HOUET Jean-Paul
Monsieur GARCIA François
Monsieur GUTTIN Christian

SECURITE ROUTIERE :

Rapporteur : Madame MERCURI Séverine

Membres : Monsieur HOUET Jean-Paul
Monsieur BOUKENDOUR Arezki
Monsieur LARDIN Adrien

2020.018 DELEGATIONS AUX

ORGANISMES EXTERIEURS

Le conseil municipal désigne des représentants aux différents
Organismes extérieurs ;

Sont désignés :

- Madame MOTTET Corinne : déléguée Téléalarme
 - Madame REYNAUD Estelle
- et Madame QUENEHEN Audrey : déléguées SSIAD
- Monsieur DIJOUX Sylver : référent Sécurité

**2020.019 REPRESENTANT AU SYNDICAT
MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE
(SMABB)**

Monsieur le Maire explique que suite Au renouvellement des conseils municipaux il est nécessaire de désigner un représentant unique au SMABB pour le collègue hors GEMAPI

La désignation des représentants Hors GEMAPI permettra de les réunir pour qu'ils élisent 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour siéger aux conseils syndicaux du SMABB.

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Décide de désigner à l'unanimité un représentant au Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Bourbre comme suit :

Nom Prénom	Adresse personnelle
Monsieur HOUET Jean-Paul	365 route du girerd 38490 CHARANCIEU

Monsieur Adrien LARDIN secondera Monsieur Jean-Paul HOUET.

**2020.020 DESIGNATION DES DELEGUES
REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE
TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE (TE38)**

Considérant l'adhésion de la commune au Territoire d'Energie Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Conseil syndical de TE 38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil syndical de TE 38 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de TE38,

VU la délibération d'adhésion à TE38,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité

M. LARDIN Adrien, conseiller municipal, délégué titulaire
et M.DIJOUX Sylver, conseiller municipal, délégué
suppléant du conseil municipal au sein de TE 38 .

2020.021 DELEGUES AU SIVU LYCEE

PRAVAZ

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'adhésion de la commune de Charancieu au SIVU du Lycée Pravaz.

A ce titre, il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de nommer à l'unanimité deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au SIVU du Lycée Pravaz pour représenter la commune de Charancieu.

Deux délégués Titulaires

Deux délégués Suppléants

Madame REYNAUD Estelle
91 chemin de la Charrière
38490 CHARANCIEU

Madame QUENEHEN Audrey
485 chemin de la Rochette
38490 CHARANCIEU

Monsieur DIJOUX Sylver
335 route du Girerd
38490 CHARANCIEU

Madame ARENA Corinne
275 route des Corrérards
38490 CHARANCIEU

2020.022 DELEGUES AU SYNDICAT DU

COLLEGE MARCEL BOUVIER LES ABRETS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'adhésion de la commune de Charancieu au Syndicat du Collège Marcel BOUVIER des Abrets.

A ce titre, il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de nommer à l'unanimité deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat du Collège Marcel BOUVIER Les Abrets pour représenter la commune de Charancieu.

Deux délégués Titulaires

Deux délégués Suppléants

Madame REYNAUD Estelle
91 chemin de la Charrière
38490 CHARANCIEU

Madame QUENEHEN Audrey
485 chemin de la Rochette
38490 CHARANCIEU

Monsieur DIJOUX Sylver
335 route du Girerd

Madame ARENA Corinne
275 route des Corrérards

38490 CHARANCIEU

38490 CHARANCIEU

2020.023 DELEGUES AU SIEGA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA)

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de nommer à l'unanimité deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au SIEGA

pour représenter la commune de Charancieu.

Deux délégués Titulaires

Deux délégués Suppléants

Monsieur HOUET Jean-Paul
620 route du girerd
38490 CHARANCIEU

Monsieur DIJOUX Sylver
335 route du girerd
38490 CHARANCIEU

Monsieur LARDIN Adrien
365 route du Boulongeat
38490 CHARANCIEU

Monsieur BOUKENDOUR Arezki
110 chemin de la fontaine
38490 CHARANCIEU

2020.024 COMMISSION COMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le vendredi 27 juillet 2020.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

- Madame ARENA Corinne née PELERIN
- Madame BERNARD Claudie née GALLICE
- Monsieur BOUKENDOUR Arezki
- Monsieur CASSAR Julien
- Madame CLAVEL Corinne née PEIGNON
- Monsieur DASSONVILLE Richard
- Monsieur DIJOUX Sylver
- Monsieur FAVRE-VERAND Jean
- Monsieur GARCIA François
- Madame GIRAUDO Gisèle née OGIER-COLLIN
- Monsieur HOUET Jean-Paul
- Monsieur LARDIN Adrien
- Madame LARDIN Mireille née DURIEUX-TROUILLETON
- Monsieur NAVE Henri
- Madame MERCURI Séverine née BAUD
- Madame MILLON Sandra née MICHON
- Madame MOTTET Corinne née GORMIER
- Madame PICHON-MARTIN Janine née MOINE
- Madame QUENEHEN Audrey née LAVIEVILLE
- Monsieur RABATEL Frédéric
- Madame RABATEL Isabelle née BOUVIER
- Monsieur REVOL Didier
- Madame REYNAUD Estelle née VAGNON
- Madame SAINT MAURICE Béatrice

2020.025 VOTE TAUX TAXES 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2020 des taxes foncières.

Il rappelle les taux de taxes foncières pour l'année 2019

Taxe foncière (bâti) : 12.70 %

Taxe foncière (non bâti) : 44.40 %

Il propose au conseil municipal de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2020, étant donné que les projets 2020 ne nécessitent pas d'augmenter lesdits taux.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020.

Les taux d'imposition de l'année 2020 sont votés à l'unanimité comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 12.70 %

Taxe foncière (non bâti) : 44.40 %

2020.026 SUBVENTION MJC

**MJC LES ABRETS-EN DAUPHINE PARTENARIAT
FINANCIER POUR LA CREATION DE L'ESPACE
DE VIE SOCIALE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2019**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2019.004 du 20.01.2019 concernant le partenariat financier pour la création de l'espace de vie sociale .

Il rappelle que la commune s'était engagée à mettre à disposition la salle des fêtes de Charancieu à la MJC des Abrets -en -Dauphiné dans le cadre des soirées jeux organisées par la MJC.

Ces soirées jeux entrent dans le cadre du projet de création de l'Espace de Vie Sociale (EVS) porté par la MJC des Abrets-en-Dauphiné.

Il rappelle que le projet EVS se décline en 3 axes

Axe 1 : parentalité

Axe 2 : des espaces pour se rencontrer et s'entraider

Axe 3 : implications des habitants

Partenaire de l'EVS, la commune de Charancieu s'est engagée à verser une participation financière de 780.00€ par an sur les quatre années concernées 2019.2020.2021 et 2022.

Il convient de procéder au versement correspondant à l'année 2019.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire

Donne son accord pour faire procéder au versement d'une subvention de 780.00€ à la MJC au titre de l'année 2019

Les crédits seront inscrits au budget 2020

2020.027 DEMANDE DE FONDS DE

**CONCOURS Auprès de la Communauté d'Agglomération du
Pays Voironnais**

**TRAVAUX DE REALISATION D'UNE PLATEFORME DE
RETOURNEMENT POUR CAMIONS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réalisation d'une plateforme de retournement pour camions afin de permettre le ramassage des ordures ménagères « chemin de la rochette » : travaux dont le coût s'élève à 11 464.85€ HT.

Il est possible de demander une aide à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais dans le cadre du fonds de concours accordée aux communes de moins de 3500 habitants.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au titre d'un

fond de concours aux communes de moins de 3500 habitants pour les travaux de réalisation d'une plateforme de retournement pour camions au « chemin de la rochette » : dont le montant total a été estimé à 11 464.85€ H.T

Clôture de la séance à 22h 45.

Numéro d'ordre des délibérations

2020.017 COMMISSIONS COMMUNALES
2020.018 DELEGATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS
2020.019 REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE
(SMABB)
2020.020 DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT
LA COMMUNE AU SEIN DE TERRITOIRE D'ENERGIE
ISERE (TE38)
2020.021 Délégués au SIVU LYCEE PRAVAZ
2020.022 Délégués au Syndicat du
Collège Marcel BOUVIER Les Abrets
2020.023 Délégués au SIEGA
2020.024 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS
DIRECTS (CCID)
2020.025 VOTE TAUX TAXES 2020
2020.026 SUBVENTION MJC
MJC LES ABRETS-EN DAUPHINE_PARTENARIAT
FINANCIER POUR LA CREATION DE L'ESPACE
DE VIE SOCIALE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2019
2020.027 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS Auprès de
la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
TRAVAUX DE REALISATION D'UNE PLATEFORME DE
RETOURNEMENT POUR CAMIONS